



Association canadienne des entrepreneurs en ascenseurs Renseignements sur la demande de bourse

Date limite de réception de la demande : le 20 avril 2018 à 23h59 HNE

Bourse 1 et 2 : 2 500 \$CA - EN VUE D'UNE CARRIÈRE DANS L'INDUSTRIE DES ASCENSEURS

Bourse 3 et 4 : 2 500 \$CA - EN VUE D'UNE CARRIÈRE DANS TOUT SECTEUR

BUT

Le programme de bourses de l'Association canadienne des entrepreneurs en ascenseurs (ACEA) a été créé en 2016 et nous avons le plaisir de l'offrir encore cette année. Ce programme vise à fournir une aide financière aux enfants, beaux-enfants et petits-enfants des membres de l'ACEA et de leurs employés inscrits à un programme d'études postsecondaires dans un établissement d'enseignement reconnu au Canada. Deux bourses distinctes ont été établies : une principalement destinée à une personne intéressée à poursuivre une carrière dans l'industrie des ascenseurs, et une autre destinée à une personne suivant un autre cheminement professionnel.

ATTRIBUTION DES BOURSES

L'ACEA attribue les bourses en se basant sur un processus global. Les éléments examinés par le comité des bourses comprennent notamment : résultats scolaires, réalisations créatives, potentiel de leadership, service communautaire, besoin financier, références, soumission d'un texte ou d'une vidéo et formulaire de demande général. L'ACEA verse la bourse directement au registraire de l'établissement d'enseignement du récipiendaire. Les bourses sont décernées chaque année ou à la discrétion du comité des bourses de l'ACEA. Les bourses de l'ACEA sont décernées sans égard à la race, à la couleur, au groupe ethnique, au sexe ou à l'orientation sexuelle. Deux bourses de 2 500 \$ seront remises chaque année ou tel que le déterminera le comité des bourses. En 2018, il y aura quatre bourses disponibles. **Toutes les demandes seront examinées de façon anonyme.** On recommande aux demandeurs de ne pas inclure leur nom, leur adresse ni tout autre renseignement personnel dans leur texte ou vidéo.

ADMISSIBILITÉ ET DOCUMENTS REQUIS

- En tant que membre actif de l'ACEA, tous les employés, leurs enfants et / ou leurs petits-enfants sont admissible.
- Les demandeurs doivent avoir terminé avec succès leurs études secondaires ou les terminer ce printemps avec une moyenne cumulative non pondérée d'au moins 70 %, et doivent soumettre leur relevé de notes le plus récent.
- Les demandeurs doivent démontrer leur intention de s'inscrire au programme d'un établissement collégial, d'une université ou d'une école de métiers au Canada pour le semestre d'études à venir et fournir la preuve de leur acceptation si elle est disponible (veuillez consulter le formulaire de demande pour plus de détails).
- Les demandeurs doivent soumettre une copie de leur curriculum vitae indiquant leur expérience de travail et de bénévolat.
- Les demandeurs doivent fournir une référence d'un enseignant ou d'un conseiller d'orientation et une lettre de référence d'un employeur ou d'un autre membre de la communauté.
- Les demandeurs doivent soumettre un texte de 500 mots maximum ou une vidéo à l'appui de leur demande. Ne pas inclure votre nom, votre adresse ou d'autres renseignements personnels dans le texte ou la vidéo.



Association canadienne des entrepreneurs en ascenseurs Renseignements sur la demande de bourse

Date limite de réception de la demande : le 20 avril 2018 à 23h59 HNE

- Les demandeurs doivent remplir et soumettre le formulaire de demande de bourse ainsi que tous les documents requis en un seul fichier PDF (la vidéo peut être une autre pièce jointe) par courriel au directeur exécutif de l'ACEA au office@ceca-acea.org d'ici le 20 avril 2018 à 23h59 HNE.
- Toute demande INCOMPLÈTE ne sera pas prise en considération.

ÉCHÉANCIER

- Toute demande doit avoir été reçue au plus tard le 20 avril 2018 à 23h59 HNE.
- Les candidats admissibles à une entrevue en seront informés par le comité des bourses d'ici le milieu de mai.
- Les candidats qui recevront une bourse en seront informés d'ici le mois de juin.
- Si le comité des bourses juge opportun de retarder l'annonce du gagnant de la bourse, il peut le faire à sa discrétion.
- Le comité des bourses se réserve le droit de ne pas décerner de bourse s'il estime qu'aucun demandeur n'est qualifié pour en recevoir une.

RÉCIPIENDAIRES DES BOURSES

- Les récipiendaires d'une bourse de l'ACEA en seront informés au mois de juin ou à une date ultérieure si le comité des bourses juge opportun de retarder l'annonce.
- Les récipiendaires doivent fournir leur numéro d'identification d'étudiant (s'ils sont déjà inscrits ou lorsque le numéro sera disponible), la bonne adresse postale de leur établissement et le département où le chèque de la bourse doit être reçu.
- Si le récipiendaire choisissait de ne pas poursuivre d'études postsecondaires dans l'année à venir, le comité des bourses de l'ACEA se réserve le droit d'annuler l'offre de bourse.
- Si le récipiendaire de la bourse destinée à la personne désirant poursuivre une carrière dans l'industrie des ascenseurs décidait de ne plus suivre ce cheminement professionnel dans l'année à venir, le comité des bourses de l'ACEA se réserve le droit d'annuler l'offre de bourse.
- Le récipiendaire doit accepter que son nom, sa photo et les renseignements le concernant soient publiés dans tout matériel promotionnel de l'ACEA, ce qui peut notamment inclure les annonces par courriel et les bulletins d'information de l'ACEA.

Si vous avez des questions sur les bourses de l'ACEA, veuillez communiquer avec le directeur exécutif de l'ACEA par courriel à office@ceca-acea.org ou par téléphone au 905-446-0327.

Au nom de l'ACEA, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre programme de bourses et nous souhaitons bonne chance à tous les demandeurs!